

Délibération n°2021-05-19c

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.56

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) – dépôt des dossiers de subvention.

Environnement : construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	64
Pouvoirs	19
Votants	83

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1^{er} décembre 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2021.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Barbara Vimon	à	Stéphanie Gautier	Barbe Gilles	à	Martine Pannetier
Brindel Stéphane	à	Philippe Brugère	Calla Tony	à	Jean-Pierre Guitard
Cronnier Pierrick	à	Yoann Fiancette	Delibit Sandra	à	Maryse Badia
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Le Gall Nathalie	à	François Ratelade
Lacrocq Michel	à	Henri Granet	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo	Ribeiro Sophie	à	Christophe Arfeuillère
Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère	Sénéjoux Jacques	à	Bernard Gaertner
Soulefour Marie-Christine	à	Monique Jabiol	Talvard Françoise	à	Elizabeth Ventadour
Valibus Michèle	à	Philippe Pelat	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon
Mady Junisson	à	Jean-Marc Sauviat			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Tony, Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Escurat Daniel ; Galland Baptiste ; Gérard Arnaud ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Jouve Patrick ; Nirelli Catherine ; Mouty Samuel ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Prabonneau Sylvie ; Urbain Jean-Yves.

Le président rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, il a été approuvé la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'Etat.

Dans cette convention, il avait été identifié des fiches actions des premiers projets inscrits au CRTE pour 2021.

Concernant les premiers projets identifiés, ce sont les crédits DSIL qui ont été identifiés.

Une des opérations consiste à créer un local technique assurant son autoconsommation électrique.

Le président explique que le projet se situe dans la zone industrielle de l'Empereur, au pôle environnement de Haute-Corrèze communauté, parcelle n°100 - section ZV.

Le projet consiste en la construction d'un local technique, en ossature métallique, couvert de panneaux sandwich posé sur longrines et dalle béton. La couverture à deux pans sera orientée Nord-Sud, couverte en panneaux sandwich.

Les deux tiers de la couvertures, côté Sud, seront recouverts de panneaux photovoltaïques permettant d'atteindre une puissance de 9kWc, en autoconsommation. Le surplus sera raccordé sur réseaux Enedis, dans le TGBT du bâtiment pôle environnement existant.

Les objectifs sont les suivants :

- Augmenter la surface de stockage des matériels et produits sensibles
- Diminuer la consommation électrique du Pôle Environnement
- Diminuer les dépenses de fonctionnement du Pôle Environnement

Le coût de cette opération s'élève à 91 667 € HT soit 110 000,40 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)
DSIL - CRTE	20 000,00 €	21,82 %	19/11/2021	
DETR	20 763,96 €	22,65 %	25/04/2018	
Département	15 000,00 €	16,36 %	23/04/2021	
SOUS TOTAL Subventions	55 763,96 €	60,83 %		
Participation du demandeur : Autofinancement	35 903,04 €	39,17 %		
TOTAL	91 667,00 €	100 %		

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction d'un local technique assurant son autoconsommation électrique, pour un montant de 91 667 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre

Délibération n°2021-05-19c

de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du contrat CRTE soit une subvention sollicitée de 20 000 € ;

- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 décembre 2021

Le président,
Pierre Chevalier

